

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juin 2024

148x24

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION " LA CROIX ROUGE FRANÇAISE "

Le Conseil Municipal est informé que l'association :

- « LA CROIX ROUGE FRANCAISE » : Unité Locale de Marignane
11 rue Lamartine
13700 MARIGNANE

- . Nom du Président : Sylvia PENELET
- . Numéro de SIRET : 77567227205958

a pour objectif de proposer des actions sociale (aide alimentaire, vestiboutique, maintien du lien social) , qui se déroule toute l'année sur notre commune dans les locaux du CCAS . En 2024 la commune a accueilli l'exposition " ce qui nous rend heureux " dans la salle Tino Rossi (mardi 16 avril 2024).

L'association « LA CROIX ROUGE FRANÇAISE» a présenté un dossier de subvention auprès des services municipaux (Pole Cohésion Sociale), ce dernier étant complet, il est proposé de lui attribuer la somme de 500 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention 2024 à l'Association "LA CROIX ROUGE FRANÇAISE " pour un montant de 500 €
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL